

Pascal SACAU
militant C.G.T.
127, route des Combes
74400-CHAMONIX

Aux membres élus de la Commission Exécutive lors
de l'Assemblée générale du 12 décembre 77.

CGT

Au Secrétaire de l'U.D. - C.G.T. de Haute-Savoie.

A Georges Séguy, Secrétaire Général de la C.G.T.

Camrades,

La suspension dont j'ai fait l'objet le 17 janvier 1978 est sans fondement. Elle est contraire aux déclarations de Georges Séguy et aux principes de nos statuts.

Elle est le produit de basses manoeuvres, de pressions et de manipulations.

Elle est le produit également de la lassitude de camarades interloqués devant l'insistance de dirigeants soucieux avant tout d'écarter un militant pourtant "dévoué et estimé des travailleurs" pour l'unique raison qu'il a refusé de s'associer au concert de division organisé contre le parti socialiste et la classe ouvrière.

J'ai été suspendu de façon inique. Je devais l'être jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire fixée au 24 avril 1978.

Seuls "l'argument d'autorité", "des formules creuses", comme l'explique Georges Séguy au rapport du C.C.N., ont été utilisés comme méthode de discussion.

Il s'agit bien là de "l'étroitesse sectaire qui n'admet pas d'avis contraire dans la C.G.T.". Ce "défaut" constaté dans nos rangs par Georges Séguy au Comité Confédéral National des 30 et 31 mars 78 est la ligne de conduite de certains dirigeants locaux et départementaux.

Je ne parle pas des calomnies qu'une minorité a fait circuler sur ma personne pour étayer l'opération.

J'ai attendu patiemment l'Assemblée générale extraordinaire. Cette patience ne m'a pas empêché de faire une vingtaine d'adhésions à l'Union Locale C.G.T.

J'ai été traité à plusieurs reprises comme un ennemi de mon syndicat alors que j'ai combattu sans réserve pour la constitution d'une intersyndicale à Chamonix et pour la reconstruction de l'Union Locale C.G.T..

Nul n'ignore les pressions dont j'ai fait l'objet de la part de patrons locaux jusques dans ma vie professionnelle.

J'ai été traité comme un ennemi de la classe ouvrière et des masses laborieuses alors que je combats quotidiennement pour la mobilisation indépendante des travailleurs contre les plans patronaux et gouvernementaux.

Ainsi, le syndicat C.G.T. de mon entreprise m'a proposé d'être à nouveau candidat C.G.T. lors des élections professionnelles de mars 78.

Je voudrais indiquer les bases du programme présenté par ma section syndicale :

- Agir ensemble pour la satisfaction de toutes les revendications petites ou grandes exprimées par les salariés de l'entreprise.
- Agir dans l'unité en toute circonstance.
- Le personnel doit choisir lui-même des moyens d'action.

Sur la base de ce programme, la C.G.T. a progressé. La C.G.T. a acquis la majorité des sièges aux délégués du personnel et au comité d'entreprise. Les employés m'ont réélu délégué du personnel titulaire avec un nombre important de voix.

Suis-je un ennemi du syndicat? Un texte honteux pour ses auteurs, inadmissible pour la démocratie, signé "bureau de l'Union Locale", le 03.01.78, ne dit-il pas "qu'après avoir caché son jeu, P. Sacau veut nuire à la C.G.T.". Ne s'agit-il pas, là, d'un dictak pure et simple, intolérable dans un syndicat de masse, indiquant la voie à suivre ?

Ce texte ne conclue-t-il pas que "c'est suffisant pour que tous les syndiqués et les militants de la C.G.T. en soient conscients et réagissent."?

Que signifie cet appel aux militants et aux syndiqués sans aucune discussion dans les sections et les syndicats de Chamonix ? Comment peut-on appeler cela la démocratie ?

Je demande à la Commission Exécutive que cette lettre, elle, soit réellement discutée par les militants et les syndiqués dans leur section.

J'avais été élu démocratiquement Secrétaire Général de l'Union Locale C.G.T. de Chamonix en décembre 76. Mon dévouement et ma compétence n'ont jamais été mis en cause.

On ne peut me refuser **se** droit. Tous les militants, tous les syndiqués doivent pouvoir se prononcer en connaissance de cause et non sur la base d'affirmations fausses ou tronquées.

Le seul but de deux mois de manoeuvres a été d'écartier un militant ouvrier qui refusait de servir de courroie de transmission à la politique de division engagée contre le Parti socialiste à l'extérieur et à l'intérieur de nos rangs. Cette politique a conduit au résultat que l'on sait.

J'ai attendu patiemment l'Assemblée générale tout en étant à la disposition de mon organisation.

Le 24 avril dernier, je croyais qu'enfin la discussion de fond allait s'engager avec tous les syndiqués. L'Assemblée générale extraordinaire n'a regroupé qu'une vingtaine de camarades. Trois points sur quatre de l'ordre du jour ont été annulés en cours de réunion. La discussion sur ma suspension et l'élection de la Commission exécutive ont été purement et simplement écartées.

Il s'agit là d'une mascarade de démocratie syndicale. Aucune discussion de fond n'a été possible. Il n'y a pas eu d'élection de la Commission exécutive alors que cela était prévu à l'ordre du jour.

Je suis donc toujours suspendu !

Cette suspension, je le répète, est sans fondement. Les derniers événements confirment mon opinion: il s'agit d'écartier délibérément un dirigeant gênant sans aucun respect des principes et de la démocratie.

Je n'en veux que pour preuve le fait que le bilan d'activité de l'Union Locale que j'ai eu l'honneur de présenter le 12 décembre 77 devant une cinquantaine de syndiqués réunis en Assemblée générale ordinaire (jamais une Assemblée générale n'avait été aussi massive à Chamonix) a été adopté à la majorité.

Une minorité s'est prononcée contre. C'est son droit. Ce qui est curieux, c'est qu'à la suite de manoeuvres successives cette majorité de syndiqués se retrouve "représentée" au bureau par la minorité. L'orientation choisie par la base n'a pas été respectée. Est-cela la démocratie ?

J'ai été réélu à la Commission exécutive en Assemblée Générale, le 12 décembre 77. La Commission exécutive m'a réélu au bureau le 19 décembre.

Pour les protagonistes de la division s'est trop. Il fallait m'écartier de toutes les instances de l'Union Locale C.G.T.. Tels étaient les ordres !

Ma suspension a été votée. Tout a été fait pour atteindre cet objectif y compris de me retirer le droit de vote. Cependant, trois camarades de la Commission exécutive ont voté contre cette mesure.

Quel est le fond du problème ? Il n'est pas inutile de rappeler un passage de mon intervention à Massy, lors de la Rencontre nationale des Unions Locales C.G.T., les 4 et 5 novembre 77 :

"La division fait rage entre les partis signataires du Programme Commun que la C.G.T. soutient. La C.G.T. déclare que le programme commun est fondé sur des orientations qui constituent une rupture décisive avec la politique du pouvoir en place. Si tel est le cas, la première condition, à 4 mois des élections, est de rétablir l'unité, car il est évident que si la division se perpétue, si chacun des partis, PCF et PS, décident en particulier de ne pas se désister l'un pour l'autre au 2^e tour, alors il n'y aura pas "rupture décisive avec la politique du pouvoir" pour la bonne raison que le pouvoir

restera en place." Et ma proposition pratique fut de déposer une motion pour que la C.G.T. et ses organisations s'adressent en toute indépendance aux deux grands partis de gauche afin qu'ils rétablissent l'unité et s'engagent immédiatement au désistement réciproque au 2e tour.

Pour le Secrétaire général de l'U.D. - C.G.T. de Haute-Savoie c'était "une position extérieure à la C.G.T.". Cela signifierait-il que la C.G.T. avait une position extérieure au problème du désistement ? Je pose la question au responsable de l'U.D..

A mon avis, non ! La C.G.T. n'a-t-elle pas soutenu l'accord de désistement réciproque du 13 mars signé par les partis de gauche ? La C.G.T. n'a-t-elle pas, sur cette base, appelé à voter pour le candidat commun de la gauche ? Si, et je m'en félicite.

Le problème n'était pas extérieur à la C.G.T. puisque Georges Ségué déclare dans sa réponse lors de cette rencontre nationale des U.L. des 4 et 5 novembre :

"Mais, il faut dire franchement que si l'union de la gauche venait à se réduire à un simple pacte électoral de désistement réciproque nous ne nous mobiliserons pas pour le soutenir comme nous le faisons pour le programme commun."

C'est une position. Ce n'est pas la mienne car je trouve cette position peu mobilisatrice ; mais le problème a été clairement abordé par le Secrétaire Général de notre confédération, Georges Ségué. Alors, que me reproche-t-on ?

D'ailleurs, la C.G.T. a fini par soutenir "un simple pacte électoral de désistement réciproque" puisque l'accord du 13 mars n'est rien d'autre. Pourquoi ce qui est admis le 13 mars ne l'a pas été avant et en particulier en novembre 77 ?

De nombreuses questions sont sur les lèvres des travailleurs et des syndiqués. Il ne faut pas les écarter. Le combat quotidien que nous menons contre l'exploitation, contre le capitalisme, pour la satisfaction des revendications nécessite que tous les problèmes rencontrés sur le chemin de l'émancipation des travailleurs soient clairement abordés.

A mon avis, le problème du désistement était très important, pour rétablir l'unité avant le premier tour du 12 mars, pour chasser ceux qui disent non à nos revendications le 19 mars.

Il semble d'ailleurs que cette position ait préoccupé, après coup, des gens importants. Ainsi, un historien de gauche, Jean Ellenstein n'a-t-il pas écrit dans le journal "Le Monde" du 14 avril 78 les propos suivants :

"- Avons-nous eu raison de refuser de poser le problème du désistement avant le 12 mars au soir ? Je ne le pense pas, car nous avons affaibli la portée même de nos explications. En le rangeant au "musée de l'histoire", nous avons désorienté une partie considérable de l'électorat de gauche, et cela sans aucune raison sérieuse."

Pour information, je rappelle que la C.F.D.T. et la F.E.N. ont demandé avant le 1er tour au PCF de s'engager au désistement au 2e tour. C'est la preuve qu'un syndicat pouvait lancer cet appel. La C.G.T. et la C.G.T.-F.O. ne l'ont pas fait.

Notre tâche était d'exprimer l'intérêt général de notre classe à ce moment précis. C'est ce que j'ai essayé de faire en déposant la motion dont tous les camarades ont eu connaissance.

Georges Ségué disait dans cette même réponse le 5 novembre 77 :

"- Il est naturel que l'on rencontre parmi les travailleurs, y compris parfois au sein même de la C.G.T., l'idée selon laquelle l'essentiel est de battre à tout prix la droite aux prochaines élections législatives, quels que puissent être les désaccords."

Alors, que me reproche-t-on ? Georges Ségué qui était le mieux placé pour juger mon intervention et la résolution déposée n'a jamais parlé de "positions extérieures à la C.G.T." ni de "travail fractionnel". Georges Ségué ne m'a jamais demandé de prendre "un engagement solennel sur le respect de l'orientation de la C.G.T." comme l'a fait le secrétaire de l'U.D.-C.G.T. de Haute-Savoie quelques jours après.

D'ailleurs, cette conception de "l'engagement solennel" n'est-elle pas contraire à la conception du syndicat décrite par Georges Ségué lui-même dans le journal "Le Monde" ? Il écrit :

"- La C.G.T. n'est-elle pas... Une organisation dans le cadre de laquelle chacun peut exposer librement son point de vue, même s'il va à l'encontre des positions des instances dirigeantes ou des décisions de congrès ?

" Une organisation reconnaissant à tous ses adhérents le droit d'avoir en dehors d'elle l'activité et les responsabilités politiques de son choix ? "

" Une organisation garantissant à tous ses membres l'égalité des droits, permettant à chacun d'accéder à toutes les responsabilités sans qu'il lui soit demandé de décliner son identité politique, où seuls les critères de compétences et de dévouement comptent ? "

Qui pouvait, à Chamonix, en douter avant que nous vivions le stratagème visant à éliminer le Secrétaire de l'Union Locale C.G.T. de Chamonix ?

Que reste-t-il du seul argument de fond avancé par le dirigeant de l'Union Départementale C.G.T. de Haute-Savoie sur le problème du désistement ?

"C'est politique" disent certains. Je constate que la chronique juridique n°1747 du 22.02.78 publiée dans la "Vie Ouvrière" reconnaît que "les syndicats ont le droit de défendre les intérêts économiques par des moyens politiques".

Encore une fois, que me reproche-t-on ? Au vu des éléments que je soumetts à la réflexion des camarades est-il normal d'avoir proposé ma suspension ?

Est-il normal que je sois toujours suspendu ?

Quel crime de lèse-C.G.T. peut-on encore m'attribuer ?

Je demande ma réintégration immédiate à la Commission exécutive de l'Union Locale C.G.T. de Chamonix. Il est de votre pouvoir de voter cette décision puisqu'en Assemblée générale extraordinaire, le 24 avril, le problème a été esquivé.

J'espère que cette demande ne sera pas purement et simplement écartée. Cela serait une nouvelle atteinte à la démocratie syndicale et à la liberté d'opinion dans mon syndicat, la C.G.T..

En effet, pourquoi donc le Secrétaire général de l'U.D. - C.G.T. de Haute-Savoie qui avait connaissance des déclarations du responsable de notre Confédération a-t-il bloqué la discussion en utilisant "argument d'autorité" sur "argument d'autorité" illustrant parfaitement "l'étroitesse sectaire" constatée officiellement par Georges Séguy dans notre syndicat.

Il faudra revenir sur "les formules creuses" mais lourdes de conséquences écrites le 03.01.78 :

"- Pascal SACAU cherche à faire passer dans l'organisation syndicale des analyses et des positions extérieures à la C.G.T.. Il préfère utiliser le travail fractionnel, tenter la scission en vue de porter des coups à la C.G.T..."

"-Une militante du P.C.F." sera beaucoup plus concise en déclarant dans son entreprise qu' "il faut virer Sacau" : tels sont les propos rapportés par le responsable C.G.T. de l'usine Waterman lors de la réunion de la Commission exécutive du 19 décembre. Le responsable C.G.T. du Tunnel sous le Mont-Blanc confirmera qu'il a entendu des propos identiques.

"-Fraction", "scission" : si vous ne trouvez pas que la note est suffisamment salée pour faire payer ce qu'on vous demande de faire payer alors le chef cuisinier peut également vous servir au bon moment une petite provocation visant à "démontrer" qu'il y a "collusion" entre le secrétaire de l'Union Locale et le patronat local.

Et s'il fallait encore compléter mon argumentation je laisserais des camarades occupant des responsabilités importantes dans la C.G.T. répondre à ma place. Tous les propos auxquels je fais référence ont été rapportés dans la presse de la C.G.T. et donc vérifiables.

Comment ne pas être frappé par la lettre d'un syndiqué, adressée au Bureau Confédéral et publiée dans le n° 1746 de la "Vie Ouvrière" :

"... Vous vous placez manifestement du côté du P.C. avec des critiques caractérisées

tiques visant le P.S. et ses dirigeants. Vous outrepassiez votre mission en tant que leaders d'un syndicat qui se dit indépendant des partis politiques et respectueux des appartenances politiques de ses adhérents. Il ne suffit pas de le dire dans les statuts, il faut s'y tenir dans les faits."

Claude Germon, membre de la Commission exécutive de la C.G.T., Directeur du Peuple, ne pose-t-il pas la question de bon sens au Comité Confédéral National des 30 et 31 mars lorsqu'il dit :

"- Comment ce qui était erreur le 12 mars est-il devenu vérité le 13 mars ? "

Il continue en citant Alain BUSNEL, secrétaire de la Fédération des Métaux C.G.T. qui a écrit un article publié dans "Le quotidien" : pourquoi...

"- Ce qui était acceptable après le premier tour ne l'était-il pas avant ? Quel était le sens syndical de la grande offensive menée contre le Parti socialiste depuis six mois si l'on abandonnait toutes nos réserves au lendemain du 12 mars ? "

"-Fraction", "scission", "positions extérieures à la C.G.T." nous dit-on. Je me permets de citer un dernier camarade, Pierre CARRASSUS, dirigeant de l'Union Départemental de Paris, membre de la Commission exécutive de la C.G.T.. Il déclare au C.C.N. de mars :

"-Je me félicite que le rapport d'ouverture tire, comme l'un des enseignements essentiels de la période passée, la nécessité de bannir de nos rangs tout sectarisme, toute étroitesse.

"Si nous sommes capables, par une réflexion collective, approfondie, de bien mesurer la dimension de ce défaut, nous créerons des conditions nouvelles pour l'efficacité de notre activité.

"Le vote du 12 mars montre bien que les positions de la C.G.T. n'ont pas été acceptées par une grande masse de travailleurs.

"C'est bien parce que nous n'avons pas été à même d'être à l'écoute de ces millions de travailleurs. Il est vrai que souvent les arguments d'autorité ont pris le pas sur une discussion libre où chacun puisse s'exprimer pleinement.

"Ce n'est pas par exemple créer les meilleures conditions du débat lorsque face à tout désaccord qui s'exprime, on insinue que l'unité de la C.G.T. serait en danger ; il y aurait risque de fraction, de scission.

"Il faut mettre un terme à ces blocages et aller hardiment au débat. Encore faut-il bien cerner les désaccords."

Camarades,

Aujourd'hui, la C.G.T. va avoir à jouer un rôle irremplaçable dans la mobilisation indépendante de classe contre les décisions illégitimes et intolérables du 3e gouvernement Giscard-Barre et de sa "majorité".

La volonté populaire s'est clairement exprimée : le P.S. et le P.C.F. ont acquis la majorité au 1er tour des élections législatives. C'est un fait historique indélébile.

Il nous faut en tenir compte pour préparer la puissante mobilisation nécessaire contre la généralisation des licenciements massifs, contre la généralisation de la dégradation des conditions de travail, contre la hausse flagrante des prix.

Pour mener ce combat, toutes les énergies sont nécessaires. Aucun militant ne doit être écarté de ce combat ambitieux et indispensable.

Dans mon entreprise, avec ma section syndicale, nous avons patiemment commencé cette mobilisation.

Dans le cadre de l'Union Locale C.G.T., je tiens à prendre ma place, toute ma place. Je suis à votre disposition.

Il ne tient qu'à vous que ma suspension soit annulée afin d'agir avec vous dans le cadre de la Commission exécutive et du bureau.

Salutations syndicalistes

M. M.